



# SYNDICAT NATIONAL DES POLICIERS MUNICIPAUX



Nice le 22/12/2018

Lettre ouverte à l'attention de Monsieur Christophe Castaner Ministre de  
l'intérieur.

Monsieur le Ministre.

Le SNPM s'adresse à vous pour la première fois afin de vous faire part des revendications formulées aux différents ministres qui vous ont précédé et qui, à ce jour, sont restées sans réponses.

Le SNPM ne désire pas ajouter un conflit social supplémentaire à tous ceux déjà existants, ce jour, dans notre pays, mais nous vous demandons, au nom de l'équité et de la justice sociale, de prendre en compte les légitimes revendications d'une profession qui a un besoin impérieux de reconnaissance.

Depuis plus de vingt ans, notre syndicat réclame que notre statut social soit enfin digne du travail accompli par les policiers municipaux.

Pour ne prendre qu'un exemple, le SNPM souhaite que les primes des policiers municipaux soient intégrées dans le calcul de la retraite au même titre que celles de la police nationale, de la gendarmerie nationale, des douanes, des sapeurs-pompiers et de l'administration pénitentiaire. A ce titre ne pas prendre en compte cette demande est discriminatoire.

Pourquoi la troisième force de sécurité de notre pays n'est-elle pas traitée de façon semblable aux autres forces de sécurité ?

Comme vos prédécesseurs, vous pouvez objecter que nous appartenons à la fonction publique territoriale et qu'à ce titre, vous ne pouvez-vous opposer à la libre administration des communes. Vous pouvez également énoncer que c'est à l'AMF d'arbitrer cette requête. Au cours de ces deux dernières décennies ces réponses nous ont déjà été adressées : ce n'est qu'une façon masquée de se défaire d'une situation embarrassante.

Pourtant lorsque l'Etat le désire, il n'hésite pas à agir sans concertation avec les maires. Ce fut le cas pour notre loi de 1999 (loi Chevènement) qui régit notre profession, il en a été de même pour le décret fixant les règles de nos tenues d'uniforme. Et c'est également le cas dans bien d'autres domaines.....

La Police Municipale s'est professionnalisée, s'est formée. Elle est présente 24H/24h sur notre territoire. Nous sommes les primo-intervenants et la véritable police de proximité. Nous sommes devenus indissociables de la sécurité de ce pays et une composante incontournable des forces de sécurité.

Personne aujourd'hui ne peut nier ce fait. Qui voit-on sur les images des différents reportages sur les chaînes d'information ?.....Des équipages et des véhicules de la police municipale. Certes nous ne sommes que 25000, mais présents sur l'ensemble du territoire. Les récents événements, comme l'attentat de Strasbourg le démontrent : Les équipages de policiers municipaux sécurisant le périmètre des quartiers impliqués, des équipages de policiers municipaux en moto prenant contact avec les commerçants pour la mise en sécurité des personnes. Et pourtant, lors des éloges faites aux forces de sécurité impliquée dans cette

crise, il nous semble que le Président de la République et vous-même n'avez, à aucun moment mentionné la police municipale.

Monsieur le Ministre, le SNPM vous demande d'honorer notre profession en acceptant de vous impliquer dans les demandes des policiers municipaux :

La prise en compte des primes dans le calcul de la retraite.

L'augmentation de la prime d'indemnité spéciale de fonction,

La révision des grilles indiciaires.

L'intégration des catégories C en B, et catégories B en A.

Le retour aux grades intermédiaires.

De revoir l'appellation des grades des trois catégories.

Le classement en catégorie active de toute la filière police municipale.

L'obligation pour les maires d'armer (armes létales) l'ensemble des policiers municipaux de France afin que ces derniers puissent tous bénéficier de la sécurité pour eux-mêmes et celle des citoyens qu'ils protègent.

Nous ne pouvons qu'être envieux des mesures accordées pour les policiers nationaux après une journée de grève du zèle. Mesures que nous approuvons et qui nous contentent pour cette avancée majeure pour leur profession. Nous mettons en parallèle nos demandes anciennes de 20 ans qui n'ont toujours pas abouties à ce jour.

Quelle reconnaissance pour nous ?

Monsieur le Ministre, le SNPM est à votre disposition pour une rencontre qui permettrait de développer tous ces points.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma très haute considération.

Yves Bergerat.  
Président du SNPM



Contact : SNPM 100 ancien chemin de la lanterne. 06200 Nice.  
[yves.bergerat@hotmail.fr](mailto:yves.bergerat@hotmail.fr) Tel : 0622297965.

SNPM  
Courriel : [secretariat@syndicat-snpm.fr](mailto:secretariat@syndicat-snpm.fr)  
Site : [www.syndicat-snpm.fr](http://www.syndicat-snpm.fr)